

Emploi

Rennes Métropole approuve son nouveau Pacte Territorial pour l'Emploi

Le Conseil métropolitain a approuvé le nouveau Pacte Territorial pour l'Emploi 2022-2026. La crise sanitaire et les transitions climatiques, numériques et sociales que nous vivons ont amené les élus métropolitains à repenser les stratégies de développement socio-économique du territoire. De nouvelles orientations ont été définies en matière d'emploi, au profit des actifs du territoire et des nombreux employeurs qui portent la dynamique économique du territoire.



© Arnaud Loubry - Rennes, Ville et Métropole

Rennes Métropole avait adopté en 2017 un Manifeste pour l'Emploi détaillant sa politique métropolitaine. Ce dernier poursuivait trois objectifs :

- Rapprocher les demandeurs d'emploi des besoins en compétence des acteurs économiques ;
- Développer une offre d'accompagnement à partir des besoins des demandeurs d'emploi ;
- Renforcer la coordination entre les acteurs de l'emploi du territoire et entre les autorités politiques compétentes dans ce domaine.

Le nouveau Pacte Territorial pour l'Emploi réaffirme aujourd'hui le lien fort entre emploi, développement économique et cohésion sociale (politique de la ville, lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femmes-hommes, etc.). Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche de transition économique, sociétale, écologique, numérique et démocratique, et pose des orientations pour relever le défi de la responsabilité sociétale des acteurs du territoire métropolitain, par une mobilisation collective en faveur de l'emploi pour tous.

Ce nouveau pacte confirme ses **ambitions en faveur d'une politique de l'emploi volontariste et innovante** :

- Améliorer la qualité de l'emploi sur le territoire, condition de durabilité de l'emploi, au service de l'insertion professionnelle et du développement des entreprises ;
- Favoriser l'insertion de la population active qui demeure en marge du dynamisme économique du territoire, et la sécurisation des parcours professionnels ;
- Encourager le développement des entreprises du territoire, dont certaines peinent à recruter sur certains métiers.

La **gouvernance partenariale et coopérative au service des besoins locaux** a été renforcée afin de :

- Permettre aux entreprises de trouver les compétences locales nécessaires à leur développement tout en résorbant le chômage des actifs fragilisés ;
- Simplifier et accroître la lisibilité des interventions pour l'emploi, auprès des actifs et des entreprises ;
- Garantir une équité territoriale d'accès à une offre d'accompagnement de qualité, dans le respect des initiatives locales et en fonction des besoins des territoires ;
- Accroître la pertinence et l'efficacité collective des services rendus aux usagers (actifs et entreprises).

Trois axes stratégiques ont été retenus :

- Amplifier la politique de l'emploi inclusif sur les 43 communes métropolitaines ;
- Accompagner le développement d'un territoire de l'emploi responsable ;
- Contribuer aux politiques de l'emploi, de l'insertion et de la formation menées par les autres institutions.

Cette nouvelle version du Pacte Territorial pour l'Emploi a été élaborée d'octobre 2021 à juin 2022 de façon partenariale, en associant notamment l'État, la Région, le Département d'Ille-et-Vilaine, les Réseaux de l'insertion par l'activité économique, le Conseil de développement, l'Union des Entreprises 35, les Points Accueil Emploi de la métropole, We Ker et Réso solidaire.